



Litige avec une agence immobilière

Par **MARTINEBRE**, le **01/03/2011** à **12:36**

Madame, Monsieur,
J'ai mis en location mon appartement via une agence immobilière le 1er Mars 2010.
La locataire a donné congé au cours de l'été 2010. L'agence de m'a pas prévenue de son départ, et a remplacé à une tierce personne mon appartement, alors que j'aurais voulu le récupérer pour y vivre.
Quels sont mes droits ?
L'agence immobilière ne devait-elle pas m'informer du départ de la première locataire ?
Avec tous mes remerciements,
Martine Brégon
06.04.52.52.49

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **14:04**

Relisez le contrat qui vous lie à cette agence.